

## INSERTION



### Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le RSA est un dispositif de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'insertion destiné aux plus de 25 ans.

Le versement de l'allocation permet de garantir un montant minimal de ressources aux personnes sans activité ou d'apporter un complément aux personnes disposant de faibles revenus. Le montant du RSA est déterminé en fonction de la situation familiale et professionnelle. Il est calculé en prenant en compte l'ensemble des ressources du foyer.

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel personnalisé, destiné à faciliter son insertion dans l'emploi.

Vous pouvez vérifier si vous remplissez les conditions nécessaires et estimer votre droit au Rsa sur le [site de la Caisse d'allocations familiales](#)

### Plus d'infos sur le RSA

Pour faire une demande de RSA, adressez-vous au Pôle Médico-Social de votre lieu de résidence ([voir sur la carte](#)), à la CAF, ou au Centre Communal d'Action Sociale de votre commune.

### Le RSA jeunes

Les moins de 25 ans sans ressources peuvent bénéficier du Revenu de Solidarité Active et de ses mesures d'accompagnement pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Cette prestation s'adresse aux jeunes qui ont exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans dans les 3 ans précédant la demande.

### [Plus d'infos sur le RSA jeunes](#)

Pour faire une demande de RSA, adressez-vous au Pôle Médico-Social de votre lieu de résidence ([voir sur la carte](#)), à la CAF, ou au Centre Communal d'Action Sociale de votre commune.

### Les aides du Fonds départemental d'insertion

Il s'agit d'aides financières individuelles destinées aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH) et travailleurs pauvres inscrits dans une démarche d'insertion socio-professionnelle, formalisée dans le cadre d'un contrat d'engagement. Elles peuvent concerner des frais de mobilité, d'hébergement, de restauration, de mode de garde, de santé, de formation, l'achat de vêtements de travail, de matériel.

Elles permettent de faciliter la mise en œuvre du projet d'insertion sociale et professionnelle conclu avec le bénéficiaire en vue de sa concrétisation rapide.

### [Plus d'infos sur le Fonds départemental d'insertion](#)

Pour faire une demande, adressez-vous au Pôle Médico-Social de votre lieu de résidence ([voir sur la carte](#)).

### Le contrat unique d'insertion (CUI)

Pour faciliter le retour et l'accès à l'emploi, les allocataires du RSA peuvent bénéficier du contrat unique d'insertion (CUI).

Celui-ci prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Le CUI comporte des dispositions en matière d'accompagnement et de suivi, destinées à favoriser l'insertion durable dans l'emploi

L'employeur bénéficie d'aides et de l'exonération de certaines cotisations.

### [Plus d'infos sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social](#)

### Contactez le service:

[Aides sociales / Insertion / RSA](#)

---